

**Liste des actes soumis à l'obligation de transmission au contrôle de la légalité en Préfecture  
dans tous les cas ces actes doivent être transmis au Centre de Gestion 66**

<b>AGENT TITULAIRES (stagiaires et titulaires)</b>		
<b>ARRETES</b>	<b>OBLIGATION DE TRANSMISSION EN PREFECTURE</b>	<b>PAS D'OBLIGATION DE TRANSMISSION EN PREFECTURE</b>
<b>nomination</b>		
Recrutement direct ou nomination suite à concours (stagiaire TC ou TNC) - Recrutement par voie de mutation - Recrutement par voie de détachement ( <i>y compris pour stage</i> ) / renouvellement	✓	
Fin de détachement		✓
Nomination suite à promotion interne ( <i>assimilé à un recrutement</i> )	✓	
Intégration suite à détachement - Intégration directe - Intégration dans un cadre d'emplois	✓	
Détachement sur un emploi de direction, de cabinet, fonctionnel	✓	
<b>carrière et positions administratives</b>		
Prorogation de stage - >prolongation de stage - titularisation ( <i>TC, TNC ou travailleur handicapé</i> )		✓
Avancement d'échelon - Avancement de grade		✓
Sanctions des 3 premiers groupes : 1 <sup>er</sup> - avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions jusqu'à 3 j. ; 2 <sup>ème</sup> - abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 j. ; 3 <sup>ème</sup> - rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions de 16 j. à 2 ans.		✓
Congé parental / Prolongation / Réintégration à l'issue		✓
Disponibilité (pour tout motif <i>y compris d'office</i> ) / Prolongation / Réintégration		✓
Mise à disposition ( <i>y compris pour exercice du droit syndical</i> ) : arrêté individuel et convention / Renouvellement	✓	
Détachement vers une autre administration ou collectivité ( <i>y compris pour stage</i> ) / Renouvellement / Fin et/ou réintégration dans la collectivité		✓
Mise en position hors cadre		✓
Recul de la limite d'âge d'admission à la retraite		✓
<b>temps de travail</b>		
Temps partiel ( <i>de droit, sur autorisation ou thérapeutique</i> )/renouvellement		✓
Décharge d'activité de service pour activité syndicale		✓
Changement de durée hebdomadaire de service ( <i>TNC</i> )		✓
<b>Rémunération - avantage en nature - frais de déplacement</b>		
Régime indemnitaire ( <i>arrêté individuel</i> ) - NBI		✓
<b>congés et fin de carrière</b>		
Congé de maladie ordinaire - Congé longue maladie/longue durée - Accident de service ou de trajet/Maladie professionnelle - Congé bonifié - Congé maternité, paternité, pour adoption - Congé de présence parentale		✓
Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie		✓
Congé de formation professionnelle - Congé de représentation ( <i>représentant d'une association, d'une mutuelle, etc.</i> )		✓
Licenciement pour inaptitude physique		✓
Retraite - Retraite pour invalidité - Radiation des cadres - Révocation ( <i>sanction 4<sup>o</sup> groupe</i> )		✓
<b>AGENTS NON-TITULAIRES DE DROIT PUBLIC *</b>		
<b>CONTRATS et ARRETES</b>	<b>OBLIGATION DE TRANSMISSION EN PREFECTURE</b>	<b>PAS D'OBLIGATION DE TRANSMISSION EN PREFECTURE</b>
<b>recrutement</b>		
Recrutement et renouvellement sur emploi permanent par CDD - Remplacement temporaire de personnel indisponible/renouvellement	✓	
Recrutement d'un travailleur handicapé ( <i>avant titularisation</i> )	✓	
Recrutement dans le cadre du PACTE ( <i>avant titularisation</i> )	✓	
Recrutement pour accroissement temporaire d'activité/renouvellement - Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité / Renouvellement		✓
CDI ( <i>renouvellement de CDD ou transformation d'un CDD ; contrat assimilé à un nouvel engagement</i> )	✓	
Recrutement d'un vacataire ( <i>assimilé à un besoin occasionnel</i> )		✓
<b>temps de travail</b>		
Temps partiel ( <i>de droit, sur autorisation</i> ) - Renouvellement de temps partiel		✓
<b>congés - sanctions</b>		
Congé de maladie ordinaire - Congé de grave maladie - Accident du travail/Maladie professionnelle		✓
Congé maternité, paternité, pour adoption - Congé non rémunéré pour adoption - Congé de présence parentale		✓
Congé pour événements familiaux, convenances personnelles, pour élever un enfant de moins de 8 ans ou exigeant des soins continus, pour créer ou reprendre une entreprise		✓
Congé de formation		✓
Congé de représentation ( <i>représentant d'une association, d'une mutuelle, etc.</i> )		✓
Congé sans traitement pour inaptitude pour raisons de santé ( <i>à l'issue d'un congé maladie, maternité, etc.</i> )		✓
Sanctions disciplinaires autres que licenciement		✓
<b>Fin de contrat ou d'engagement</b>		
Licenciement disciplinaire - Licenciement suite à CDD ( <i>emploi permanent</i> ) - Licenciement suite à CDI		✓
Licenciement suite à contrat pour besoin saisonnier - Licenciement suite à contrat pour besoin occasionnel		✓
<b>DELIBERATIONS</b>		
Création ou suppression d'emploi - Régime indemnitaire - Avantages en nature - Temps de travail - Action sociale - Aide à la protection sociale complémentaire	✓	
Ratios d'avancement		✓

références :

- Ordonnance n° 2009-1401 du 17/11/2009 (J.O du 18/11/2009)
- Décret 85-643 du 26/06/1985 relatif au CDG (article 40)
- Circulaire ministérielle n° IOCB1202426Cdu 25/01/2012



\* les actes de recrutements de personnel par contrat de droit privé ne sont pas à transmettre au contrôle de légalité